



Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Notre Dame de Salut s'est tenue le jeudi 29 Juin 2023 au siège de la province des Augustins de l'Assomption, 79 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS, ainsi qu'en visioconférence.

L'ensemble des documents nécessaires avait été mis à disposition sur le site internet de l'Association.

M. Hugues de NORAY, représentant le cabinet AVOLIS ORFIS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est présent.

En la fête de Saint Pierre et Saint Paul, le Père Vincent CABANAC propose aux participants un temps de prière en reprenant la 2^e lettre de St Paul à Timothée et en s'inspirant de leur vocation pour accomplir leur service et accompagner les personnes les plus faibles et en détresse.

Il les invite à prier pour leurs pasteurs, successeurs de St Pierre et de St Paul et pour ceux qui témoignent de leur foi, en présentant le visage joyeux de ceux qui croient malgré les difficultés.

Le Président Charles-Philippe SOMMERARD ouvre la séance à 20h00 en rappelant l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 30 Juin 2022
2. Approbation du procès-verbal de l'AGE du 18 Mars 2023
3. Rapport moral
4. Rapport financier
5. Rapport général et spécial du commissaire aux comptes
6. Vote des résolutions
7. Pouvoirs en vue des formalités
8. Election des administrateurs

Les conditions pour tenir l'Assemblée étant réunies, Monsieur Louis GRIVEL est nommé scrutateur.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2022 disponible sur le site internet de l'Association ne donne lieu à aucune remarque en séance.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Mars 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Mars 2023 disponible sur le site internet de l'Association ne donne lieu à aucune remarque en séance.

3. Rapport moral

Le Président donne lecture du rapport moral dont les principaux points sont rappelés ci-après.

Pèlerinage National

Le 149° Pèlerinage National s'est déroulé du mercredi 11Août au lundi 16 Août sur le thème « Avec Marie devenons témoins de l'espérance » et sous la présidence de Monseigneur Jean Marc Aveline, Archevêque de Marseille, en passe d'être nommé Cardinal par le Pape François.

Cette année 2022 est ambivalente, partagée entre la joie et le soulagement d'un retour à une vie plus « normale » et l'inertie des peurs et inquiétudes encore intimement liées à la COVID 19 chez certains de nos pèlerins.

Nous en avons bien sûr tenu compte dans l'appréhension de l'organisation du PN 2022.

La commission pastorale a décliné le thème de l'année en associant à chaque jour un axe de réflexion

- 11/08 « Venez et vous verrez »
- 12/08 « Parle, ton serviteur écoute »
- 13/08 « Va, ta foi t'a sauvé »
- 14/08 « Le règne de Dieu s'est approché de vous »
- 15/08 « Marie Mère de tous et Signe d'espérance »
- 16/08 « Il nous est impossible de nous taire »

Les hospitaliers et les pèlerins ont également été invités par le Père Directeur Vincent Cabanac à réfléchir et méditer les pistes telles que

- Espérer et aller de l'avant
- Ne pas baisser les bras
- Prendre soin

Cette année voit les nouveaux services à destination des pèlerins valides prendre graduellement leurs marques.

- Les « référents d'hôtels » qui veillent dans chaque établissement hôtelier proposé par le PN au bien être des pèlerins et à la promotion du programme du PN collaborent harmonieusement avec les autres nouveaux services initiés ces deux dernières années
- Le service de brancardage à destination des pèlerins « fatigables », identifiés préalablement par les comités ou sur place par les référents d'hôtel, a permis à tous de profiter au mieux du pèlerinage, bénéficiant d'un renfort bienvenu du service des piscines et de la Route Chantante à l'occasion des plus grosses manifestations
- Le service des « signes de Lourdes » petits groupes accompagnés par un hospitalier qui les guide, et répond à leurs questions, constate que les pèlerins qu'ils ont accueillis l'année dernière sont peu enclins à renouveler l'expérience si rapidement. Il faut donc ouvrir très largement cette proposition à l'ensemble des pèlerins du moment.

Un nouveau « Service de la lumière » a été initié pendant le pèlerinage. Il a pour objectif d'être une présence d'Église à la Chapelle des Lumières auprès des pèlerins qui viennent déposer un cierge et d'habiter ce geste d'une dimension spirituelle éclairée par le message de Lourdes et en tentant, au gré des rencontres, d'offrir une expérience de Charité et de Foi porteuse d'Espérance. Cette expérience a montré combien la présence des Hospitaliers est nécessaire pour accompagner les pèlerins individuellement ou en groupe.

Les points positifs remontés par les comités et les services :

- Le rassemblement de plus de 4500 pèlerins et hospitaliers majoritairement transportés et hébergés.
- La présence de Mgr Jean Marc Aveline au plus près de nos malades, de nos pèlerins et de nos jeunes hospitaliers. Multipliant les mots aimables et réconfortants, les gestes de tendresse et d'apaisement tout au long de son pèlerinage, il dira en avoir été touché à cœur.
- La veillée d'adoration et de réconciliation, toujours très priante avec une animation musicale toute en finesse.
- Le succès confirmé des nouveaux services mis à disposition de nos pèlerins valides et des touristes de passage autour du 15 Août.
- La prestation très appréciée de Kristel Adams qui a partagé avec Mgr Aveline la tête d'affiche de la grande veillée festive des jeunes du PN.
- La richesse et la pertinence toujours renouvelées des intervenants lors des conférences, débats et ateliers.
- Le partenariat remarquable qui se développe avec les médias et le service « com » des sanctuaires.
- La reprise du transport en TGV des pèlerins du comité de Lille
- La participation joyeuse d'un important groupe de pèlerins de Côte d'Ivoire.
- L'intégration de quelques réfugiés Ukrainiens aux activités de notre groupe de CO

Les pistes d'améliorations

- Etoffer le service de prise en charge des pèlerins fatigables, surtout pour la procession du 14 Août et la messe du 15 Août,
- Optimiser le remplissage des TGV sans nuire au confort et à la qualité de notre prestation,
- Encourager les nouveaux services et les mettre en valeur,
- Continuer à réorganiser le service « accueil sanctuaires »,
- Continuer à fluidifier et à développer l'utilisation de la plate-forme d'inscriptions

Partenariats

Le partenariat historique avec Bayard se développe toujours pour apporter une mise en lumière maximum au PN par des actions de communication destinées à favoriser la générosité du public à notre égard.

La collaboration avec les autres médias partenaires s'intensifie encore, tant avec la presse écrite qu'avec les radios et TV, sans oublier le service communication des sanctuaires avec lequel la collaboration sur place est particulièrement étroite.

Ressources humaines

- Accueil mi-avril de Alix Hautreux comme 'assistante de projet événementiel, sur la base d'un CDD de 6 mois poursuivi par un CDI.
- Fin du contrat d'alternance de Louis Grivel, élu au Conseil d'Administration au sein du collège « Membres Pèlerins et Amis » et poursuivant son engagement comme bénévole, notamment pour aider Jean-Philippe Berthe dans le suivi de la comptabilité.
- Jean Philippe Berthe exerce sa fonction de trésorier en faisant preuve d'une grande disponibilité depuis Castres, mais aussi sur place à Lourdes durant le PN.

Conclusion

C'est une année généralement partagée entre la grande satisfaction et l'enthousiasme du retour à un pèlerinage plus normal et le fait qu'il qui n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire, que nous venons de vivre.

Une occasion pour nous de rôder un peu plus les nouveaux services mis à disposition de nos pèlerins et de poursuivre nos restructurations.

Tous les enseignements tirés de ces dernières années si particulières, nous permettent d'appréhender au mieux l'année jubilaire des 150 ans qui s'annonce.

4. Rapport financier

Les comptes présentés sont constitués par l'agrégation des comptabilités des comités locaux, de l'Hospitalité, juridiquement dépendants de l'Association Notre Dame de Salut et de son Siège parisien.

Le Trésorier donne lecture du rapport financier dont les principaux points sont rappelés ci-après.

Bilan

- Les immobilisations incorporelles, constituées exclusivement de la base servant à la gestion des inscriptions au Pèlerinage, font l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 années.
- Les valeurs mobilières de placement restent stables ; aucun mouvement n'ayant été enregistré au cours de l'exercice et la valeur du portefeuille ne nécessite aucune provision pour dépréciation.
- Les stocks sont en baisse de 3 k€ principalement du fait de la vente de gilets. Une provision de 3K a été constatée relative au stock de sweatshirts et polos
- La trésorerie financière nette (valeurs mobilières de placement + disponibilités – découverts bancaires présentés au bilan passif comme des emprunts auprès des établissements de crédit) est en progression à un niveau de 795 k€ à comparer à 736 k€ à la fin de l'exercice précédent.
- Le résultat net positif de 89 K€ contribue à reconstituer les Fonds Propres ; il est proposé d'affecter ce résultat sur le report à nouveau des exercices précédents

Compte d'exploitation :

Le résultat économique de l'année 2022 reflète cette situation de poursuite de la reprise du Pèlerinage National, avec une activité qui est comparable à environ 60% du Pèlerinage 2019, en termes de nombre de pèlerins. Mais avec un résultat comparable à celui de 2019.

Le résultat courant bénéficiaire pour 2022 s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Un retour du nombre de pèlerins qui continue de ré-augmenter, après la reprise de 2021, un montant d'inscriptions à 64 % de celui de 2019 compte tenu d'une révision des tarifs en 2022 (980 142 euros pour 2022, dont 35 770 euros de cotisations).
- Une stabilité des dons reçus (212 K euros) (y compris offrandes images) en euros, par rapport à 2021 (213 K€).
- On constate une provision pour dépréciation des stocks à hauteur de 3 032 €
- Globalement, les produits d'exploitations remontent : 1 255 884 € contre 916 659 € en 2021, et sont à 67% de ceux de 2019
- Dans la continuité des exercices 2020 et 2021, où ANDS avait maintenu les charges d'exploitation à leur minimum, l'effort a été poursuivi. Ainsi, les charges d'exploitation 2022 de 1 193 921 euros correspondent à 67% de celles de 2019.

Les amortissements sont stables par rapport aux exercices antérieurs, il n'y a pas eu de provisions spécifiques pour risques et charges.

Résultat

- Au total, le résultat net de l'Association NDS pour l'exercice 2022 met en évidence un bénéfice de 89 359,76 €, qui se décompose comme suit :
- Le profit d'exploitation de la structure centrale pour : 48 044 € contre une perte de – 16 421 € en 2021, du fait notamment de la reprise des recettes des inscriptions et des recettes de dons (campagne de carême, offrandes), et d'une maîtrise des dépenses.
- Le résultat de l'Hospitalité pour : 30 555 €, contre 29 262 € en 2021, y compris les Pélés Mosaïque et Chrétiens d'Orient, ces deux groupes ayant bénéficié de dons et mécénats (externes et internes) pour leur équilibre respectif, sachant que le nombre de pèlerins était réduit dans le PN 2021. On peut noter que 20 000 € de mécénat reçus en 2022 sont relatifs à 2021.
- Le résultat global des comités régionaux pour : 10 761 € contre 17 964 € en 2021. Le résultat des comités régionaux reflète la reprise de l'activité avec les frais de cars, et les recettes qui sont les inscriptions, et les dons et qui n'ont pas progressé.

4) Perspectives 2023

Des mesures ont été prises par ANDS notamment dans le cadre de l'alternance de Louis Grivel, en collaboration avec le Groupe Bayard pour améliorer les campagnes d'appel aux dons et permettre ainsi à ANDS de pouvoir assurer la continuité de ses missions liées au Pèlerinage National.

Pour 2023, les estimations restent difficiles - entre 5500 et 6000 pèlerins -, avec la situation économique inflationniste et les années d'interruption liées à la pandémie. Les objectifs du Pèlerinage 2023 sont de redynamiser certains comités, et de faire revenir les familles et les personnes malades.

Avec une attention particulière portée sur les pèlerinages Mosaïque et Chrétiens d'Orient du fait de la forte hausse des prix.

Une hausse tarifaire a été mise en place en 2022 qui prenait en compte ces objectifs et pour 2023 l'ambition est de limiter au maximum la répercussion des effets inflationnistes sur les tarifs.

En 2023, la proximité des JMJ (31 juillet au 7 août) avec les dates du Pèlerinage National, ainsi que la question financière pour deux événements, pourraient entraîner une contrainte de choix pour certains Pèlerins, en particulier les jeunes de 16 à 30 ans.

La plateforme d'inscription BS a été ouverte dès le mois d'avril pour favoriser les inscriptions, avec des propositions d'hôtels négociés, car elles ont porté leurs fruits en termes d'efficacité et d'économies, et des transports mixtes Car / Train.

5. Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes tient à remercier l'implication de tous les intervenants pour la clôture des comptes et l'établissement de son rapport, dont il donne lecture.

Il ajoute qu'il valide les comptes sans réserve.

Le Commissaire aux Comptes présente son Rapport Spécial mentionnant la convention de mécénat entre l'Association et la Province d'Europe des Augustins de l'Assomption.

La parole étant donnée à l'Assemblée, diverses questions portant sur l'utilisation des appels de fonds, sur le financement du 150^e anniversaire du Pèlerinage National et sur l'existence d'un report à nouveau négatif, émanant des résultats d'années antérieures sont abordées.

6. Vote des résolutions

Comme l'année précédente, les votes ont été effectués électroniquement au travers de la plateforme Balotilo.

Rappel :

Les adhérents sont répartis en 5 collèges, chaque collège disposant de voix dont le nombre a été fixé ainsi :

Familles de l'Assomption	4 voix
Comités Régionaux	2 voix
Hospitalité	4 voix
Bayard Presse	1 voix
Membres pèlerins et amis	1 voix

Un vote est organisé par collège. Un adhérent ne vote que dans un seul collège, celui le plus élevé de la liste auquel il appartient. Chaque résolution ayant réuni la majorité des voix à l'intérieur d'un collège, obtient l'intégralité des voix attribuées au dit collège.

Le total des voix ressort ainsi à 12. Une résolution est adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire si le nombre est supérieur à 6 voix sur 12. Une résolution est adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire si le nombre est supérieur à 9 voix sur 12.

Le détail du vote de chaque collège figure en Annexe.

Première résolution

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2022, l'approuve à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Mars 2023, l'approuve à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport moral du Conseil d'Administration, l'approuve à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et présentées dans ces rapports.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de 89.359,76 Euros en report à nouveau.

Le solde du report à nouveau, suite à cette affectation s'élèvera à – 444 985,61 Euros.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte des conventions visées par l'article L612-5 du code de Commerce.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

7. Pouvoirs en vue des formalités

Huitième Résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

8. Election des administrateurs

Avant de passer au vote des administrateurs il est rappelé que :

- les administrateurs suivants étaient arrivés à la fin de leur mandat :
 - Collège de la Famille de l'Assomption : Père Sébastien ANTONI, Frère Robert MIGLIORINI, Père François-Xavier PHAN VAN DUONG
 - Collège des Comités Régionaux : Monsieur Charles-Philippe SOMMERARD
 - Collège de l'Hospitalité : Monsieur Christian MEUNIÉ
 - Collège Bayard : Madame Anne-Claire MARION

- Collège Bayard : Monsieur Cédric BLOQUET a été coopté par le Conseil d'Administration suite à la démission pour départ en retraite de Monsieur Pierre LANGLOIS

Les administrateurs ayant proposé leur candidature sont invités par le Père Fabien LEJEUSNE à se présenter.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur du Père Sébastien ANTONI, au titre du collège de la Famille de l'Assomption est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de la Famille de l'Assomption décide de nommer le Père Jacques NIEUVIARTS en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur du Frère Robert MIGLIORINI, au titre du collège de la Famille de l'Assomption est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de la Famille de l'Assomption décide de nommer le Frère Robert MIGLIORINI en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur du Père François-Xavier PHAN VAN DUONG, au titre du collège de la Famille de l'Assomption est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de la Famille de l'Assomption décide de nommer le Frère Clément LÖBEL en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles-Philippe SOMMERARD, au titre du collège des Comités Régionaux est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège des Comités Régionaux décide de nommer Monsieur Charles-Philippe SOMMERARD, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian MEUNIÉ, au titre du collège de l'Hospitalité est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de l'Hospitalité décide de nommer Monsieur Christian MEUNIÉ, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre LANGLOIS comme représentant de BAYARD et de la cooptation lors du Conseil du 30 Mai 2023 de Monsieur Cédric BLOQUET en tant qu'administrateur représentant de BAYARD.

Quinzième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Madame Anne-Claire MARION, au titre du collège de BAYARD est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de BAYARD décide de nommer Madame Amandine BOIVIN, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Le Père Fabien LEJEUSNE tient à remercier tous les adhérents qui ont fait acte de candidature et également tous les administrateurs sortants pour leur implication et le travail accompli au service de l'Association.